

Contre-réforme du collège : en Bretagne, un Recteur à l'offensive



Le Recteur de l'académie de Rennes avait réuni le 29 septembre les organisations syndicales pour échanger « librement » sur la réforme du collège et sa mise en œuvre dans l'académie. Depuis, le Rectorat a agi, et il a diffusé par courrier aux principaux des collèges, le 6 octobre, les directives pour le « déroulé du plan de formation », destinées à la mise en œuvre de la « refondation de l'école » dans les collèges, suite aux « injonctions de la Ministre » (sic).

Un plan de formation militaro-bureaucratique



Le plan de formation s'étalera en plusieurs étapes, le tout exprimé dans un mélange de langage bureaucratique et d'esprit de caserne, bien dans l'air du temps.

- Information/formation des personnels de direction.
- Formation des 107 formateurs académiques « déployés (sic) dans les collèges ».
- Formation des membres des conseils pédagogiques.
- Formation des enseignant-es, à la fois interdisciplinaires et disciplinaires (comme si on n'avait pas déjà un peu de bouteille sur les deux sujets).

Il ne manque plus qu'à indiquer les grades, et on aura une armée en ordre de bataille.

Le Recteur tient à rappeler que « obligation est faite de suivre les formations décidées par le Ministère », ceci « conformément au décret 2007-1740 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie ». Au cas où, indiscipliné-es que nous sommes, nous voudrions aller manifester les jours de formation imposés.

Les formations organisées pour la piétaille

A partir de janvier, il y aura 3 jours de formation à l'interdisciplinarité pour 6 000 collègues, journées nommées J1, J2 et J5.

A partir de mars, 2 jours de formations disciplinaires pour 7 000 collègues, dites J3 et J4. Exercice : dans quel ordre seront déclinées ces formations ? (vous avez droit à une seule réponse).

Le Recteur, le 29 septembre, avait affirmé « qu'aucune heure de cours ne serait supprimée, le temps scolaire pour les élèves doit être préservé ». On ne sera pas déçus, car le courrier du Recteur rappelle qu'il s 'agit de « couvrir la déperdition d'activité d'enseignement » (autrement dit, que les cours devront être assurés).

- La J1 « sera organisée en 3 « vagues » (sic- d'assaut ?) successives » (comme à Verdun, quoi), pour les collèges d'un secteur. Il y aura donc 1/3 des enseignant-es mobilisé-es (le mot n'est pas trop fort) par journées.
- La J2 sera divisée en deux parties, l'une de 16-17h à 19-20 heures (heures censées compenser la « demi-journée banalisée de pré-rentrée »), l'autre un Mercredi après-midi (c'est la deuxième « demi-journée banalisée de pré-rentrée »). Cette J2 sera organisée

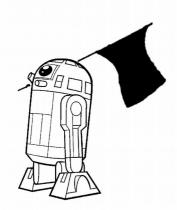
- dans chaque collège.
- La J3 (allez, vous avez la réponse, après 2 il y a 3) et la J4 mobiliseront les enseignant-es par disciplines, et par secteurs géographiques.
- La J5 se déroulera après le DNB, sur deux demi-journées dont l'une prise sur la « journée de solidarité ».

1,2,3,4,5 : ce qu'il y a de bien avec les bureaucrates, c'est qu'on n'est pas surpris.

Quel contenu pour les « formations » ?

Bof, on verra bien, on ne parle pas de vraie formation, là, on parle de mise au pas : pour le contenu disciplinaire il s'agirait de « s'approprier les nouveaux programmes » (hé oui, pour 3 ans, sur tous les niveaux!), dans le cadre du socle commun bien sûr, et pour la formation à l'interdisciplinarité, c'est le grand mystère. Le Recteur entend qu'on ne se limite pas « à la négociation des moyens » dans la répartition de la DGH pour la mise en place des EPI et de l'AP. Ben tiens, quand on aime on ne compte pas. C'est au contraire « le cœur du métier » qui doit irriguer cette formation avec les enjeux « de différenciation pédagogique, de l'évaluation des élèves ou encore la pédagogie du projet » a indiqué la doyenne des IPR qui a la responsabilité de la formation. Faisons confiance à la hiérarchie pour connaître « le cœur du métier ».

Et maintenant, on fait quoi?



L'Intersyndicale SNES et SNEP FSU, SNFOLC, CGT Educ'action, Sud Education et SNALC a appelé les collègues à refuser toute anticipation de mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, et en particulier à ne pas se porter volontaires pour les groupes de travail ou les formations. Elle soutiendra les collègues qui seraient victimes d'éventuelles pressions parce qu'ils refuseraient un dispositif de formation.

Pour notre part, nous appelons tous les collègues au boycott pur et simple de ce dispositif.

La fédération des syndicats SUD Éducation appelle :

- tous les personnels à refuser de participer aux réunions de mise en œuvre de la contre-réforme des collèges.
- touTEs les enseignantEs et CPE des collèges à boycotter les formations nonobligatoires et à se mettre en grève les jours de formation sur convocation.
- et tous les autres personnels de l'Éducation à mettre en place des caisses de solidarité pour apporter un soutien financier à leurs collègues grévistes.

Pour autant, pour mettre à bas la contre-réforme du collège, c'est bien une grève nationale et reconductible qu'il faut. Et c'est ce que SUD éducation continuera de proposer dans le cadre intersyndical.